



PROJET GALF

Rapport d'activités Décembre 2014

Sommaire

Points principaux	1
1 Relations extérieures	2
2 Investigations.....	2
3 Opérations	2
4 Département juridique	4
5 Média	3
6 Conclusion	3

Points principaux

- Une opération conjointe avec les agents d'INTERPOL, GALF et les Eaux et Forêts a permis l'arrestation de deux trafiquants en flagrant délit de détention et de circulation et de commercialisation d'un jeune chimpanzé à Conakry.
- Dans le cadre de la saisie de 1.850 kg de viande de brousse de Labé le 29/11/14 (Voir rapport Novembre 2014, paragraphe opération) GALF a mis à jour un important réseau de trafiquants de chimpanzés vivants ainsi que la commercialisation illégale de leur viande. Les investigations sont en cours en Décembre 2014.
- Une réunion de rencontre et de partage entre les différents acteurs des pays membres du réseau EAGLE s'est déroulée au Bénin du 08/12/14 au 13/12/14

1 Relations extérieures

- Rencontre régulières avec les autorités publiques et partenaires à Conakry et à l'intérieur du pays pour l'opération Jeune Chimpanzé du 19/12/14 et dans le cadre de la sensibilisation de l'application de la loi faunique en période de propagation du virus Ebola, notamment sur la commercialisation de la viande de brousse fraîche et boucanée :
 - INTERPOL, Tribunal de 1ère instance de Dixinn, Mr le Procureur Ba.
 - Mr Saidou Keita, Gouverneur de la région de Labé

2 Investigations

Le département d'investigation a mené 6 enquêtes qui portaient sur :

- Le trafic de la viande de brousse (Tinguilinta, Faranah, Linsans)
- Un chimpanzé (Conakry)
- Des tortues (Conakry)
- Des oiseaux (Conakry)
- De l'Ivoire (Conakry)



- 5 enquêtes se poursuivront et seront approfondies en janvier 2015 (Tortues, oiseaux, ivoire, viande de brousse) et 1 enquête a abouti en Décembre 2014.
- **L'Enquête du 19/12/14**, à Conakry, porte sur le cas d'un jeune chimpanzé, une espèce intégralement protégée, détenu illégalement dans un but de sa commercialisation et concerne 2 trafiquants. Une opération a été menée avec succès par l'équipe du GALF et a permis l'arrestation des 2 trafiquants concernés et leur mise sous mandat de dépôt à la prison de la DPJ. (Direction Police Judiciaire)

3 Opérations

Une opération conjointe, en collaboration avec les agents d'INTERPOL, GALF et les EAUX et FORETS a permis l'arrestation de 2 trafiquants, Mr Mamadou Moussa Barry et Mr Dinos Doré, en flagrant délit de détention, circulation et commercialisation d'un chimpanzé, une espèce intégralement protégée.



4 Département juridique

- Courant le mois de décembre 2014, les activités du département juridique étaient axées sur la saisie d'importante quantité de viande de brousse à Labé (*Saisie de 1.850 kg de viande de brousse à Labé le 29/11/14-Voir rapport Novembre 2014, paragraphe opération*) et l'affaire relative à la détention et tentative de commercialisation de chimpanzé à Conakry (Mr Mamadou Moussa Barry et Mr Dinos Doré)
- **L'affaire Viande de brousse à Labé du 29/11/14** : Le département juridique a participé activement au déferrement des suspects devant le parquet du Tribunal de première instance de Labé. Les cinq (5) individus impliqués dans cette affaire de détention et de tentative de commercialisation de près de 2 tonnes de viandes boucanées ont immédiatement été placés sous mandat de dépôt. Compte tenu de la complexité du dossier, le parquet a jugé utile de saisir un juge d'instruction afin qu'une information judiciaire soit ouverte.

Parallèlement à l'instruction du dossier par le cabinet d'instruction du tribunal de Labé, le département juridique a démarché auprès des autorités compétentes pour la constitution par l'Agent judiciaire de l'Etat de l'Avocat chargé de défendre les intérêts du Ministère de l'Environnement. Cette lettre de constitution a été obtenue et remise à l'Avocat en charge du dossier.

- **L'affaire Chimpanzé du 19/12/14** : Le département juridique a participé à l'opération d'interpellation à Conakry, de deux individus pris en flagrant délit de détention et de tentative de commercialisation d'un bébé chimpanzé. Mamadou Moussa Barry et Dinos Doré ont été arrêtés le 19 décembre 2014 alors qu'ils tentaient de vendre le chimpanzé à leur disposition. Ils ont été conduits à la police à des fins d'audition. Après audition et 48 heures de garde à vue, les suspects ont été déférés devant le parquet du Tribunal de première instance de Dixinn le lundi 22 décembre 2014.

A la lumière du dossier de la procédure, le Procureur de la République près du Tribunal de Dixinn, a jugé utile de classer l'affaire sans suite. Ce fut la fin de la bataille judiciaire dans cette affaire.



Radio Bonheur FM: -Reportage sur l'arrestation des trafiquants de chimpanzé du 19/12/14
Avec les juristes du GALF, Messieurs Mohamed Bangoura et Fodé Sanikayi Kouyaté

5 Média

Quelques pièces médiatiques relatant l'arrestation des 2 trafiquants de chimpanzés le 19/12/14 :

Presse internet :

Lejourguinee.com : <http://www.lejourguinee.com/index.php/fr/societe/4660-criminalite-faunique-deux-presumes-trafiquants-de-chimpanzes-en-garde-a-vue-a-la-police-judiciaire>

Kababachir.com : <http://www.kababachir.com/2014/12/20/guinee-presumes-braconniers-interpelles-interpol/>

aminata.com : http://aminata.com/deux-presumes-trafiquants-de-chimpanze-arretes-a-conakry/?utm_source=dlvr.it&utm_medium=twitter

Visionguinee.com : <http://www.visionguinee.info/2014/12/20/deux-presumes-trafiquants-de-chimpanze-arretes-a-conakry/>

Presse radio :



Radio Bonheur FM: -Reportage sur l'arrestation des trafiquants de chimpanzé du 19/12/14
Avec les juristes du Galf, Messieurs Mohamed Bangoura et Fodé Sanikayi Kouyaté.

Quelques extraits de presse internet écrite :

Criminalité faunique : deux présumés trafiquants de chimpanzés en garde à vue à la police judiciaire

☰ Catégorie : Société

🕒 Publié le dimanche 21 décembre 2014 00:55

✍ Écrit par Alpha Mamadou Diallo



Mamadou Moussa Barry et Dinos doré sont tombés dans les mailles du filet de la police ce vendredi 19 décembre au quartier Kaporo, dans la commune de Ratoma. Et comment ?

Les deux présumés criminels fauniques ont été appréhendés grâce au concours du projet Guinée-Application de la Loi Faunique (GALF), une structure très dynamique qui ne cesse de s'investir dans la lutte contre le braconnage aux côtés du ministère de l'environnement. Une opération effectuée conjointement avec la police internationale INTERPOL.

Les deux accusés ont été pris en flagrant délit car ils s'apprêtaient à revendre un bébé chimpanzé. Après leur arrestation, ils ont été conduits à la direction centrale de la police judiciaire pour être entendus sur procès verbal.

Joint au téléphone, Mohamed Bangoura, chef du département juridique du projet GALF s'est réjoui de cette arrestation et a rassuré que la procédure va aboutir à un procès contre les deux accusés. Par ailleurs, Mohamed Bangoura ajoute que le ministère de l'environnement des eaux et forêts s'est déjà porté partie civile dans cette affaire.

Il a notamment cité « l'implication précieuse » de M. Mamadou Bhoie Sow, point focal de la lutte contre la criminalité faunique au ministère de l'environnement, qui est également directeur national adjoint de l'Office guinéen des Parcs et Réserves (OGUIPAR). Prochainement, Mamadou Moussa Barry et son acolyte Dinos Doré seront déférés au parquet du Tribunal de première instance de Dixinn. Si leur culpabilité est établie, ils risquent une peine d'emprisonnement allant de 3 à 6 mois et une forte amende.

Le juriste du GALF a également précisé que le bébé chimpanzé a été mis à la disposition de la responsable du Centre de Conservation des Chimpanzés de Faranah. Il est prévu de

You are here: [Home](#) / [Politique](#) / [Deux présumés trafiquants de chimpanzé, arrêtés à Conakry](#)

Deux présumés trafiquants de chimpanzé, arrêtés à Conakry

19 décembre 20, 2014

La lutte contre la commercialisation des animaux de brousse continue de plus belle. Instituée par les autorités du pays pour protéger les espèces animales censées être de potentiels réservoirs du virus sauvage qui sévit depuis un an, cette bataille semble être plus déterminante pour le moment sur le terrain. Après le cas de Kindia et de Labé, ce sont deux autres présumés trafiquants de chimpanzé qui ont été arrêtés à Kaporo, dans la commune de Ratoma en banlieue de Conakry.

L'opération menée par le BCN Interpol avec l'appui du projet Guinée Application de la Loi Faunique (GALF), un partenaire incontournable du Ministère de l'Environnement, a conduit à l'arrestation de Mamadou Moussa Barry et Dinos Doré, pris en flagrant délit de détention et de commercialisation d'un bébé chimpanzé.

Interrogé sur la situation, Mamadou Moussa Barry qui en est le propriétaire, a déclaré avoir acheté cet animal dans les mains d'un ami, avec pour intention de le garder par devers lui.

Guinée : deux présumés braconniers interpellés par Interpol

Date: 20/12/2014 5:51 | 0 Comments | 657 Clics



Deux présumés trafiquants de chimpanzé ont été arrêtés vendredi 19 décembre, à Conakry, précisément à Kaporo, dans la commune de Ratoma. Cette opération a été menée par le BCN Interpol avec l'appui du projet Guinée Application de la Loi Faunique (GALF), un partenaire incontournable du Ministère de l'Environnement dans la lutte contre la criminalité faunique.

6 Conclusion

- Le mois de Décembre 2014 est marqué par l'opération du 19/12/14 concernant la saisie d'un jeune chimpanzé et l'arrestation de ses 2 trafiquants à Conakry. Dans le cadre de la saisie de 1.850 kg de viande de brousse de Labé le 29/11/14 (Voir rapport Novembre 2014, paragraphe opération) GALF a mis à jour un important réseau de trafiquants de chimpanzés vivants ainsi que la commercialisation illégale de leur viande. Les investigations sont en cour en Décembre 2014. La collaboration entre le projet GALF et les autorités ainsi qu'avec les autres partenaires de l'application de la loi est toujours aussi forte et productive. Une réunion de rencontre et de partage entre différents acteurs des pays membres du réseau EAGLE s'est déroulée au Bénin du 08/12/14 au 13/12/14 ; l'issue de cette rencontre est très satisfaisante pour l'ensemble des participants.

